

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1481

présenté par

M. Le Fur, M. Kamardine, M. Breton, Mme Bonnet et M. Cordier

ARTICLE 1ER SEXIES

I. – À la première phrase, substituer aux mots :

« d’accompagnements »,

les mots :

« palliatifs et de support ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase, substituer aux mots :

« d’accompagnement, notamment en soins palliatifs »,

les mots :

« palliatifs et de support ».

III. – En conséquence, à la fin de la dernière phrase, substituer aux mots :

« d’accompagnement »,

les mots :

« palliatifs et de support ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de ne pas dévaloriser les soins palliatifs qui sont bien identifiés au bénéfice de soins d'accompagnement dont la définition reste vague.